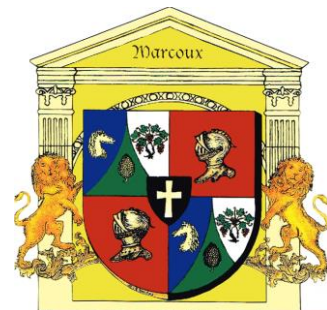


COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 NOVEMBRE 2014

Présents : 15/15

Secrétaire : Marie-Thérèse LESTRA



VOIRIE EN COURS

4 entreprises ont été consultées pour les deux lots, 3 entreprises ont répondu.

Pour le lot n°1, l'entreprise VERDIER-POYET a été retenue pour un montant de 9 963,00€ HT.

Pour le lot n°2, l'entreprise EUROVIA Agence de Roanne a été retenue pour un montant de 31 890,50€ HT.

Le résultat de cette consultation étant favorable, nous pouvons engager plus de travaux sur les chemins suivants :

Voie communale n°14 de Goutelas pour 11 675,00€ HT

Chemin de Reigneux à La Verchère (sur 250ml) pour 10 912,50€ HT

Voie communale n°8 de Gouterelle au château « Sainte-Anne » (sur 650ml) pour 33 379,73€ HT

Chemin Rural des Eparons à Marcilly (sur 95ml) pour 6 490,50€ HT

VOIRIE 2015

Demande de subvention sur le programme « amende de police 2015 » pour la voie communale n°7 de la ferme Meunier à la RD20. Montant maximal : 25 000,00€ HT.

Demande de subvention pour la voie communale n°2 de Gouterelle à La Bruyère sur 530ml, élargissement, fossé, revêtement.

TAXE D'AMENAGEMENT

Le conseil Municipal décide de baisser le taux de cette qui passera de 4% à 3,5%.

L'abattement pour les locaux industriels est maintenu à 50%.

Les abris de jardin de 5m² à 25m² seront exonérés de cette taxe.

ASSAINISSEMENT LA BRUYERE-LE MONT

Les travaux vont commencer vers le 12 novembre 2014.

Nous avons l'autorisation de commencer les travaux pour l'Agence de Bassin Loire Bretagne et l'accord du Conseil Général de la Loire. Toutes les conventions de passage ont été signées par les propriétaires.

SIEL

Le conseil Municipal décide de ne pas adhérer à la commande groupée proposée par le SIEL. Les tarifs seront libérés pour les contrats tarif jaune à partir du 1^{er} janvier 2016. Le Conseil Municipal se réserve le droit d'adhérer à ce service pour les années suivantes.

REGIME INDEMNITAIRE 2014

Quelques modifications ont été apportées pour les primes de fin d'année concernant tous nos salariés.

Restaurant : Quelques aménagements seraient nécessaires pour permettre d'accueillir la clientèle dans de meilleures conditions. Fermeture de la terrasse, climatisation, escalier extérieur pour la salle du haut. Le conseil Municipal décide de monter un dossier et de se rapprocher d'un architecte pour avoir un chiffrage. Ce dossier nous permettra de demander des subventions.

Maison de l'autonomie : Jacky MASSON est élu délégué.

Goutelas : Le Conseil Municipal décide de s'associer à l'association de Goutelas pour rendre hommage à Noël DURAND le 6 décembre à 15h00 au château de Goutelas.

CCAS : le repas des personnes âgées de Marcoux aura lieu à la salle des fêtes de Marcoux le 10 janvier 2015. Le restaurateur de Marcoux nous préparera le repas qui sera servi par les membres du CCAS.

Vœux du Maire et de la Municipalité : le 11 janvier 2015 à 11h00 à la salle des fêtes.

Ecole de Marcoux : Un voyage à Paris est organisé sur 3 jours pour 4 classes. Ce projet est soutenu par le Sou des Ecoles. Le Conseil Municipal décide d'accorder 1 000€uros pour l'organisation de ce voyage.

Aménagement du territoire : un long débat sur le sujet qui nous est proposé par le gouvernement demandant aux communautés de Communes de moins de 20 000 habitants de se regrouper avec d'autres pour atteindre au minimum ce seuil. Le conseil Municipal n'approuve pas ce projet car, à terme, c'est la mort des communes rurales. Le Conseil Municipal décide qu'il vaut mieux avoir une communauté de communes à 14 000 habitants car elle permet de réaliser les projets que l'on ne peut pas faire seul, tout en donnant notre avis.

Recensement de la population : il aura lieu du 15 janvier 2015 au 15 février 2015. Deux personnes seront recrutées pour réaliser ce recensement.